

Concept de pédagogie spécialisée: oui, mais

La consultation relative au concept de pédagogie spécialisée s'est achevée fin mai. Du côté du SEJ, un travail de fourmi a été réalisé pour étudier, comprendre et apprécier ce projet auquel aucun enseignant n'a été associé pour son élaboration. Dommage, car les réserves s'expriment désormais.

.....

Rémy Meury, secrétaire général du SEJ



Sil y a entrée en matière du SEJ sur la création d'une école intégrative, des conditions pouvant permettre l'application d'une pédagogie de la différenciation doivent préalablement être adoptées et réalisées.

En préambule, nous nous arrêtons pour l'heure à une première étape avec une école intégrative. Le concept mis en consultation entretient une certaine confusion avec la création d'une école inclusive. La différence est pourtant gigantesque. Si l'objectif de l'inclusion scolaire peut s'entendre, le passage de la situation actuelle à ce modèle rêvé n'est pas pensable d'un seul coup de crayon. Il faudra du temps pour y arriver et passer par un grand nombre d'étapes. D'où les conditions préalables, avant même l'organisation en une école intégrative, exigées par le SEJ.

Une décision forte sur les normes d'effectifs doit être prise. Il n'est pas concevable que l'école souhaitée dans le concept soit développée avec des effectifs déjà difficiles à gérer dans les classes «ordinaires» actuelles.

La formation des enseignants, initiale et continue, doit être pensée et mise en place avec la participation active de la HEP-BEJUNE. Les enseignants ordinaires d'aujourd'hui, y compris ceux qui sortent de formation, ne sont pas armés pour répondre aux défis de l'école intégrative.

Pour les enseignants spécialisés, qu'il faudra en nombre, il est nécessaire de revoir leurs tâches. Le SEJ les voit comme des enseignants d'abord, référents pédagogiques pour les enseignants ordinaires ensuite. Le concept les décrit comme des agents pédago-administratifs mettant en place l'organisation globale de l'école intégrative et assumant la plus grande part de l'administration qui en résulte.

Des moyens et des outils pédagogiques devront être conçus. Même si l'on ne peut envisager de modèles lorsque l'on parle de différenciation, la manière d'atteindre les objectifs de formation, qu'il faudra par ailleurs définir, doit précisément être multiple, d'où la nécessité d'avoir accès à des moyens d'enseignement diversifiés.

L'école intégrative, avec l'ensemble des pouvoirs décisionnels accordés aux parents quant à la prise de mesures spécifiques en faveur de leur enfant, n'a aucune chance de se développer harmonieusement. Il est temps de reconnaître le professionnalisme des enseignants qui participent à la construction d'individus aptes à assumer leur avenir. Ce professionnalisme est trop souvent contesté par certains parents et insuffisamment apprécié, pour contrer ceux-ci, par les autorités scolaires. La balance entre les droits et les devoirs de chacun des acteurs de l'école se déséquilibre de plus en plus. Davantage de droits pour les parents et les élèves; davantage de devoirs pour les enseignants. C'est la tendance que l'on constate depuis quelques années. Il faut l'inverser. La rédaction enfin de cahiers des charges pour les enseignants serait de nature à y contribuer.

D'autres aspects méritent que l'on s'y arrête. La suppression d'emblée de structures spécifiques comme les classes de soutien, les sessions d'enrichissement ou la classe atelier ne doit pas être décidée sur l'autel du concept rêvé. L'impact financier du projet doit aussi être affiné, de manière à ce que les revalorisations inévitables de statuts d'enseignants ne soient pas oubliées.

Nous y reviendrons, car on ne fait que commencer la réflexion.



+41 (0)32 422 48 00
www.sej.ch

Les mots qui disent l'épuisement professionnel

L'enquête menée en 2017 le soulignait, l'état de santé du corps enseignant romand est préoccupant. Dans le Jura, le nouveau concept de pédagogie spécialisée (cf. le billet de Rémy Meury page ci-contre) cristallise les craintes de professionnels dépassés par la complexification de leur métier.

Voici quelques extraits du témoignage d'une enseignante qui a craqué... et qui sait pourquoi.

Catherine Friedli

«**D**epuis mes débuts, je pense qu'il ne s'est pas écoulé une année sans changement des moyens d'enseignement. En soi, c'est très positif, l'école reste en mouvement. Mais d'une façon générale, ce sont des personnes qui n'ont que peu d'idées de nos réalités scolaires qui imposent leur point de vue. Les mises à l'épreuve et/ou classes pilotes, telles qu'elles ont été mises en œuvre pour l'introduction des nouveaux moyens de mathématiques ou pour l'anglais, n'ont plus cours, principalement pour des raisons financières. Dernier exemple en date, l'allemand: avec l'introduction de *Der grüne Max* et *Junior*, il aurait fallu au minimum quelques classes où les enseignants auraient pu faire valoir leur point de vue et vérifier la faisabilité de ce que les spécialistes demandent d'appliquer.»

«L'heure est à l'intégration de tous les élèves quel que soit le trouble ou le handicap dont ils souffrent. L'idée est généreuse. Mais lorsqu'il s'agit d'avoir des aides sous forme de temps ou de co-enseignement, on nous fait comprendre qu'il n'y a pas d'argent ou de personnel pour cela. On nous propose un cours pour nous apprendre comment travailler alors que la solution serait une aide concrète.»

«Depuis quelques années, on a vu croître la part d'élèves atteints de troubles tels que dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, dysorthographe, TDAH¹, sans compter les élèves HP². Dès qu'un enfant se trouve en difficulté, parents et enseignants cherchent à mettre un nom sur ce qu'ils observent. C'est bien compréhensible. Mais dès qu'un diagnostic est posé, les parents sont en droit de demander des aménagements et donc un enseignement personnalisé que certains perçoivent comme «à la carte». Lorsque dans une classe de vingt élèves il s'en trouve un, deux ou trois avec des besoins particuliers, l'enseignant jongle déjà pour qu'ils puissent apprendre dans de bonnes conditions sans que ce soit

au détriment des autres. Mais quand douze élèves sur dix-neuf sont des «cas particuliers», comment enseigner pour que tous y trouvent leur compte? D'entente avec la HEP, ce sont des stagiaires qui dépannent, une solution qui ne convainc pas. D'une part, les stagiaires ont droit à une formation et un encadrement correct; d'autre part, il peut arriver que certains soient plus un poids qu'une aide réelle.»

«Les enfants de requérants d'asile arrivant de divers pays doivent, selon l'ordonnance scolaire, être placés dans leur classe d'âge. Généralement, ces élèves ont eu un parcours scolaire chaotique et même parfois pas de scolarisation du tout. Les enfants ayant vécu des situations de guerre ne pas toujours faciles à gérer. Il faut beaucoup de temps et de patience pour les apprivoiser, leur faire comprendre le fonctionnement de l'école et faire en sorte qu'ils se sentent suffisamment en sécurité pour entreprendre des apprentissages. Notre école bénéficie heureusement cette année d'une classe d'accueil où les enfants allophones sont reçus quatre matinales par semaine pendant quelque temps. Une bouffée d'air pour les enseignants... et l'espoir que cette structure perdure dans le temps.»

«Si on met bout à bout ces problématiques, qui se retrouvent cumulées dans les classes, je comprends mieux l'état dans lequel je me trouve. Nous sommes comme ces saumons qui nagent à contre-courant et qui finissent sur le flanc, totalement épuisés. Si ces lignes peuvent aider à une meilleure reconnaissance de notre travail au primaire, à une meilleure prise en compte de nos avis, à l'obtention de réponses concrètes, je serais heureuse pour moi, pour mes collègues et pour les élèves dont nous avons la charge.»

¹ Trouble du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité.

² Haut potentiel



Mais que fait le syndicat?

D'un syndicat, on attend à juste titre qu'il défende les intérêts moraux, professionnels et matériels de ses membres. Mais la notion d'intérêt matériel peut être sujette à une interprétation parfois déconcertante. Sur le chemin le menant à l'école, un automobiliste pressé a été flashé par un radar de la police. C'est toujours rageant, et on cherche alors volontiers des solutions pour échapper au maximum la sanction. L'automobiliste s'est rappelé que le syndicat existe et s'est adressé au secrétariat du SEFB pour lui demander de faire fonctionner la protection juridique de ce dernier. Malheureusement, la protection juridique en question n'étant que d'ordre professionnel, le secrétaire a bien dû répondre négativement à sa demande.

Frustré, l'automobiliste a dans la foulée envoyé sa démission pour la fin du semestre, en ne cachant pas sa déception face au manque de pugnacité de son syndicat. (cf)

Ce que fait le syndicat

La séance du mois de mai du Comité central a été l'occasion de revenir sur la journée du 24 avril, et de tracer quelques pistes pour 2019. Les réflexions, à poursuivre, ont notamment porté sur une possible tenue de l'Assemblée générale ordinaire hors Journée des enseignants. L'AG, qui s'est tenue au terme d'un programme chargé, a en effet été particulièrement peu fréquentée cette année.

Le SEFB a eu l'occasion de se présenter aux étudiants de dernière année de la HEP-BE-JUNE à Bienne. Une demi-heure durant laquelle différentes situations délicates ont été décortiquées par le secrétaire syndical pour illustrer l'utilité de se syndiquer. (cf)

Vers une classe (salariale) supplémentaire

Lors de son tout dernier *Bildungspolitisches Gespräch*, début avril, le conseiller d'État Bernhard Pulver s'est dit optimiste de voir le Conseil-exécutif accepter une augmentation de salaire pour les enseignants des écoles enfantines et primaires. Ces derniers passeraient de la classe 6 à la classe 7 de l'échelle salariale. Il a aussi annoncé qu'à l'instar de ce qui se fait pour les mentors, les nouveaux enseignants (première année d'enseignement) bénéficieront de 3% de décharge, pour peu que leur temps de travail soit d'au moins 50%. (cf)

Il nous faut de nouveaux membres!

Une condition sine qua non afin de garantir un avenir à notre syndicat consiste à faire adhérer un maximum de collègues. Pour cela, un dossier complet se trouve sur le site (www.sefb.ch/pourquoi-syndicat). Nous comptons sur vous pour faire de la publicité pour le syndicat et restons très volontiers à votre disposition pour vous rejoindre lors d'une prochaine séance des maîtres. (aj)

Encore un siège à l'AD CACEB pour le Cercle électoral du Jura bernois

Des six sièges auxquels le cercle électoral du Jura bernois a droit à l'Assemblée des délégués de la CACEB – la caisse d'assurance du corps enseignant bernois – seuls cinq sont actuellement pourvus. Intéressé-e? Ce mandat se traduit par trois séances annuelles, toutes défrayées. L'une de ces séances est l'Assemblée des délégués à Berne. Elle se déroule en principe un mercredi matin et les frais de remplacement sont pris en charge par la CACEB.

La personne qui voudra bien occuper ce siège sera engagée pour un mandat de quatre ans à partir du 1er août prochain. (aj)



© Philippe Martin



+41 (0)32 492 52 56
www.sefb.ch



© nro

Une bonne formation continue? Ça existe!

Une formation sur les nouveaux moyens de mathématiques en 1re et 2e années a eu lieu récemment sur le site chaud-de-fonnier de la HEP-BEJUNE.

À la convocation, la plupart des participantes a fait preuve d'un enthousiasme très mesuré. Nous redoutions un énième module théorique sans aucun outil concret ni d'autre enjeu que d'avoir validé la journée de formation obligatoire.

Eh bien! Nous avons été surprises, conquises, car cet axe de formation était constitué de plusieurs parties: de la théorie certes, mais aussi des ateliers pratiques coachés par des enseignantes du terrain. Cette formation de qualité a pu bénéficier de l'expérience de quatre enseignantes de 1re et 2e qui ont testé préalablement les nouveaux moyens avec leur classe et partagé avec nous des éléments bien concrets. Nous nous sentions enfin concernées et avons très envie de créer du matériel pour nos élèves et le tester immédiatement dans nos classes. Il faut souligner les talents d'animateur de Cédric Béguin, dont nous avons pu apprécier les grandes compétences. Il a parfaitement saisi les enjeux-clés de la formation continue et a su conjuguer les exigences institutionnelles et la réalité du terrain.

À l'heure où l'école opère de grands changements, il est indispensable de concevoir intelligemment la formation des enseignants en proposant des journées comme celle-ci. Merci de l'avoir compris! *(cn)*

Suivi des résolutions de l'AG du 1er novembre

Le comité cantonal a reçu une belle délégation du Service de l'enseignement obligatoire (SEO) conduite par son chef M. Jean-Claude Marguet pour évoquer les résolutions adoptées en assemblée lors de la journée syndicale de l'automne dernier. À propos du texte «Du respect, svp!», le chef du SEO a d'abord souhaité assurer les enseignants de son profond respect et a regretté que ceux-ci ne perçoivent pas toujours la confiance qu'il leur témoigne. Le syndicat a précisé que le service n'était pas spécifiquement visé, mais que le corps enseignant a trop souvent l'impression de compter pour beurre et de ne voir pris en compte ses considérations quant aux conditions de travail – et de progression de la classe – qu'en second, voire en dernier lieu. Si tous les enseignants souhaitent travailler en harmonie avec les familles pour le bien de chaque enfant, le SAEN a dénoncé des dérapages de plus en plus fréquents où certains parents les tyrannisent en privilégiant le bien-être exclusif de leur progéniture... et cela quelquefois avec le consentement implicite de la direction. La soumission de celle-ci aux autorités politiques locales¹ qui l'ont choisie – ainsi que leur statut 100% communal, au contraire de celui des enseignants – ne simplifie pas la chose.

Lors de la même rencontre, Patrick Duvanel a expliqué partager la plupart des préoccupations du SAEN concernant l'usage des outils informatiques. L'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) est à l'œuvre pour faciliter les choses. La démarche est en cours et, par exemple, un seul type d'identification (RPN) est requis pour accéder à divers sites; mais il faut hélas la répéter à plusieurs reprises. Le syndicat a encore déploré le caractère hétéroclite des plateformes d'établissements, dont la qualité est très variable, mais rarement efficiente. Sur ce plan, l'OISO est impuissant, régionalisation oblige! *(pg)*

¹ Parfois clientélistes...

Cantonalisation... de la formation professionnelle

Branle-bas de combat pour les journalistes le 3 mai à la réception d'un communiqué du Département de l'éducation et de la famille (DEF) avec embargo jusqu'au lendemain à 14h. Des compléments d'information émoustillants apparaîtront-ils à l'occasion de la conférence de presse? Se dirige-t-on vers un nouvel affrontement avec le personnel enseignant? Les imaginations galopent. Des séances d'information ont lieu dans des lieux névralgiques... qui n'informent en rien! La conférence de presse ne distille guère plus de détails que le communiqué. Tout le monde reste sur sa faim. Pourquoi donc un tel brouhaha? Les communicants du département sont-ils désœuvrés?

Bref, retenons que tous les centres professionnels passeront bientôt (d'ici 2025, quand même!) sous une direction commune.

Quant aux questions des curieux, telles que l'éventualité de pertes d'emplois, il est prématuré d'en parler. D'ailleurs, la mise en place se fera en concertation avec les syndicats... qui ont appris la nouvelle par la presse! *(pg)*



© Gianni Ghiringhelli

Gardez-nous des ingénieurs de l'éducation!

HarmoS a 12 ans et le plébiscite (86%!) a abondamment servi à justifier une gerbe de projets parfois sans aucun rapport avec les articles constitutionnels acceptés en mai 2006. Dans la foulée, le chantier du Plan d'études romand s'est achevé pile quatre ans plus tard... Alors, tout baigne?

.....
Pierre Graber, président du SAEN



Certains tirent complaisamment sur les «pédagogistes» supposés avoir dévoyé l'école. Ils ont tort, car nos problèmes ont bien d'autres origines.

La tâche de l'enseignant-e s'est fortement complexifiée depuis que d'autres «spécialistes» se sont chargés de définir les priorités et d'imposer le calendrier. Ces experts n'ont généralement aucune notion de la réalité des classes; dans le meilleur des cas, ils s'appuient sur une expérience fugace remontant au début de leur carrière. Ces gens-là n'ont rien à voir avec de vrais pédagogues, ce sont des ingénieurs de l'éducation.

Malheureusement, ils tiennent les rênes de l'école. Depuis leurs bureaux, ils analysent les méthodes, les moyens d'enseignement, les résultats collectés pour en tirer des injonctions présentées comme de bonnes pratiques. À leurs yeux, l'enseignement (et même l'éducation) est assimilé à une science.

L'enseignement n'est pas une histoire dont on est le héros...

... où l'on suit un itinéraire prédéterminé par les réponses à des questions (des observations dans notre cas). C'est toute la différence entre un vrai pédagogue et un expert en éducation, fut-il docteur.

L'enseignement n'a rien d'une science. Pour l'essentiel, le facteur humain est déterminant.

Je me souviens que ma meilleure année d'école était une sixième de l'époque¹, rassemblant des élèves qui n'avaient pas réussi à entrer en secondaire après leurs cinq années d'école primaire. C'est à coup sûr l'année où l'on a le moins suivi le programme. On y a par contre fait davantage

d'expression que durant tout le reste de notre scolarité. On a enquêté, rencontré des gens intéressants (des artistes, notamment), joué au foot et contribué à la restauration du Grand-Cachot. Je ne l'ai compris que bien plus tard, mais l'enseignant s'était arrangé pour que chaque élève soit valorisé d'une façon ou d'une autre. Et ça a marché!

Sous l'impulsion d'ingénieurs de l'éducation, notre canton a installé en urgence une réforme de l'école secondaire. Or, depuis 1990 (!) et jusqu'en 2008, trois groupes de travail animés par des praticiens neuchâtelois ont consacré beaucoup de temps et d'énergie pour que la section préprofessionnelle soit digne de son nom. En ville de La Chaux-de-Fonds, une vaste expérience pédagogique a été conduite durant près de dix ans... avec succès!

Pourtant, séduits par les promesses d'un système à profils multiples, autorités et politiciens ont mis en place la structure actuelle devant permettre à chaque élève d'exploiter au mieux ses capacités. Faute de moyens – mais pas seulement –, si ça fonctionne probablement avec les meilleurs, la dynamique est cruellement en panne pour les autres. L'école a choisi de privilégier les savoirs scolaires, les disciplines, la théorie; sur le papier, c'est magnifique, mais il y a hélas une forte cohorte qui n'y adhère pas. Pour ces élèves-là, la classe était un lieu de vie. Nous ferions bien d'entendre le message que leur révolte délivre. Il est urgent de réanimer le cycle ³!

.....
¹ Chez Pierre von Allmen à Vauseyon

Encore une neuchâteloiserie! Vive les cercles!

Le passage imminent de Prévoyance.ne à la primauté des cotisations a amené la cheffe du département à recommander aux directions d'écoles cantonales (lycées, centres professionnels) d'admettre le départ à la retraite des enseignants qui le souhaitent au 31 décembre prochain.

Il semblerait que Mme Maire-Hefti avait l'intention de rédiger une recommandation allant dans le même sens pour les directions des écoles de l'enseignement obligatoire.

Mais, halte-là! Les cercles se sont empressés de faire savoir qu'ils sont les employeurs des enseignants et qu'ils

sont libres de leur choix, en l'occurrence de refuser une telle invitation: «Notre autorité n'entrera pas en matière pour préavis favorablement d'éventuelles demandes de départ en retraite anticipée au 31 décembre 2018 auprès du Département de l'éducation et de la famille (DEF), si l'autorité de nomination décidait d'ouvrir cette possibilité dans les semaines à venir.»¹

Encore une prérogative régionale qui s'applique au détriment des enseignants. Quelle chance d'avoir des patrons aussi prévenants! (pg)

¹ Extrait d'une communication du comité scolaire de l'éorén

la
vigie



Des kilomètres pour les beaux yeux de la Princesse?

Le soutien par le mouvement est une spécificité dont les autorités de notre canton se disent fières... mais pas au point de renoncer à une éventuelle économie, même de bouts de chandelles!

Les tout jeunes élèves maladroits, en déficit d'équilibre ou présentant des difficultés en motricité fine, bénéficient de ce soutien faisant appel à la rythmique, à la danse ou au sport.

Comme les interventions en petit effectif durent le temps d'une leçon, les enseignantes peuvent rarement enchaîner plusieurs séquences dans un même lieu. Elles sont donc condamnées à se déplacer d'un collège à un autre, dans un même cercle ou dans des zones voisines¹. Jusqu'à l'année dernière, les frais de transport étaient remboursés par le Département de l'éducation et de la famille (DEF) selon les normes en vigueur dans l'administration cantonale. Selon les cas, cela pouvait représenter jusqu'à 400 francs mensuellement.

Mais... la régionalisation est passée par là! À la recherche d'économies², après avoir maintenu le système durant cinq années, le DEF s'est subitement aperçu qu'il payait une prestation gérée à l'échelon communal. Fini le remboursement des frais de transport!

Ça ne sauve peut-être pas les finances cantonales³... mais ça fait un vrai trou dans certains budgets familiaux!

Le canton s'en lave les mains et renvoie auprès des communes. En bonne harmonie, celles-ci auraient dû spontanément assurer la relève. Dans un monde idéal, oui! Mais pas dans notre école régionalisée... Trop compliqué. Après tout, il arrive qu'une enseignante se déplace dans deux cercles différents durant la même journée, voire la même matinée. Qui doit payer alors?

Personne n'a anticipé et le DEF suggère maintenant aux syndicats d'intervenir auprès des employeurs (il y a sept cercles et treize centres scolaires). C'est vrai qu'il lui aurait été impossible d'y penser lui-même!

En attendant, les animatrices se serrent la ceinture et assistent impuissantes à la hausse du prix de l'essence...

¹ Ce qui les prive d'ailleurs de récréation et limite le nombre de leçons qu'elles peuvent assurer

² Le deuxième volet initié par le Conseil d'État

³ 30'000 francs annuels

L'informatique fait gagner beaucoup de temps... à condition d'en avoir beaucoup à investir

Brigitte Tisserand

Nous vivons une époque que nous ne pouvons plus imaginer sans informatique et l'école ne peut évidemment pas s'exclure de ce monde. Nos élèves, futurs citoyens, doivent être familiarisés à ces outils comme l'exige d'ailleurs le Plan d'études romand et les enseignants sont de plus en plus appelés à utiliser l'ordinateur dans la gestion de leur classe. Mais, car il y a évidemment un mais, comment parvenir à ces fins sans outils adaptés?

Une fois de plus, le canton de Neuchâtel n'a pas les moyens (ou ne veut pas les engager) pour remplir sa mission de formation et alléger au lieu d'alourdir le travail des enseignants. Une bonne partie du parc informatique des écoles est désuet, l'office de l'informatique scolaire ne soutiendra sans doute pas le contraire. Ainsi, dans les collèges, on hésite de plus en plus à éteindre les ordinateurs en fin de journée pour éviter de perdre parfois plus de dix minutes à l'allumage. Si les heures de travail des enseignants étaient mesurées comme celles du personnel administratif, on aurait changé depuis longtemps les postes! Mais comme notre temps de travail n'est pas clairement délimité, personne ne voit l'utilité de changer quoi que ce soit.

Aux cycles 1 et 2, avec un ordinateur pour trois élèves, il est difficile de leur inculquer les bases de l'utilisation des outils informatiques. Comment imaginer dès lors que ces enfants vont s'en sortir dans le volet informatique des épreuves de références? Les plus grands passent souvent plus de temps sur l'ordinateur ou la tablette de leurs parents que sur celui de l'école. Habitués à zapper d'un jeu à l'autre, ils ont tendance à ne pas prendre très au sérieux des exercices sur l'ordinateur, ce qui transparaît dans les résultats du volet informatique. Et puis, il ne faut pas oublier que pour les élèves apprentis-lecteurs en 3e et 4e, c'est déjà un défi de se connecter avec leur identifiant sans parler des difficultés de compréhension des consignes.

Les logiciels utilisés laissent aussi à désirer, que ce soit du côté de l'élève ou de l'enseignant. Des jeux très sympathiques comme *math 1-4P* ne sont plus mis à jour depuis longtemps et ne sont pas remplacés.

Pour l'évaluation, l'outil *Excel* «acquis de connaissances et de compétences» – pourtant parti d'une excellente initiative de terrain – a été proposé aux enseignants «dans son jus». Heureusement, il sera bientôt remplacé par un *Folio* qui semble plus simple d'utilisation.



Contrairement au bilan, qui, bien qu'amélioré dans sa présentation et enfin accessible pour les enseignants de 1re et 2e, n'est pas encore au point. Si la prochaine année scolaire devrait éviter aux enseignants de 5e et 6e d'avoir à biffer à la main la rubrique «anglais»¹, il faudra néanmoins continuer à imprimer bilan par bilan. Avec une seule personne en charge du développement des programmes au Service de l'enseignement obligatoire, des adaptations pourtant essentielles ne peuvent toutes être traitées rapidement. Et les enseignants en font les frais, eux dont le temps de travail ne connaît pas de limites.

Enfin, que dire des différences entre les sites des centres? La plupart des cercles proposent à leurs enseignants une plateforme peu conviviale, d'autres, plus rares, ont conçu avec l'aide des enseignants une interface intuitive, complétée par une distribution intelligente de l'information par courriel. Malheureusement, au grand dam des enseignants, les directions de centres ne semblent pas échanger leurs bonnes pratiques. Elles renoncent donc à des moyens de soutenir les enseignants dans leurs tâches administratives et dans leur mission de transmission de savoir. En fin de compte, même si l'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) fait des efforts, en comparaison avec d'autres cantons, notamment alémaniques, Neuchâtel se retrouve une fois de plus en queue de peloton. •

¹ Dont l'enseignement débute en 7e année



Des langues étrangères pour tous: didactique et méthodologie

L'Association en didactique des langues étrangères en Suisse (ADLES) organise les 6 et 7 septembre 2018 à la HEP Vaud une première conférence internationale autour des questions méthodologiques liées à l'enseignement des langues étrangères. Cela revêt une importance fondamentale en Suisse, dans un contexte de politique langagière et éducative, qui, depuis une dizaine d'années, s'est clairement prononcée en faveur d'un renforcement de l'apprentissage des langues (Hutterli, 2012) indique le site de la HEP. Les questions portent sur la réalisation d'expériences dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères à l'école, sur la mise à disposition de résultats de recherche fiables, ainsi que sur le développement de concepts pour la formation des enseignants.

La thématique abordée par cette première conférence internationale, «Apprentissage des langues étrangères pour tous», peut être «lue en termes tant de slogan politique que d'exigence ferme. Dans les deux cas, la question centrale reste celle qui porte sur la mise en œuvre de cette déclaration et sa faisabilité. Les pierres angulaires de cette construction restent l'orientation vers les compétences, la conception de l'enseignement pour des groupes cibles différents, la question de la différenciation et les spécificités liées aux langues cibles.

La conférence aborde ces différentes questions et offre un espace pouvant accueillir des présentations de projets, des débats et des échanges. Elle met en particulier l'accent sur le domaine de la recherche empirique portant sur les aspects méthodologiques de l'enseignement des langues étrangères, qui n'a donné jusqu'à présent que des résultats partiels.» Inscriptions jusqu'au 19 août 2018 sur: www.conftool.com/hepvd-ades/ (com.)

Santé des enseignants: une interpellation après l'enquête du SER

Se basant sur un article relatant la conférence de presse du SER du mois d'août 2017 concernant l'état de santé des enseignant-e-s, la députée libérale radicale au Grand Conseil Josephine Byrne Garelli a déposé le 8 mai une interpellation qu'elle développe comme suit: «Depuis plusieurs années le canton a révisé et adopté de nombreuses lois sur l'école et la formation en général, mais peu d'entre elles ont mis un focus sur le personnel enseignant. Or, ce dernier constitue un élément clé pour la réussite scolaire en général.

Certes, il y a eu la loi sur l'enseignement obligatoire, l'autonomisation de la HEP, l'harmonisation autour du Plan d'études romand, mais peu d'éléments nouveaux concernant les fondamentaux de la profession d'enseignant, hormis des décisions prises en fonction des situations, pas toujours coordonnées entre elles (stages, formation continue, cahier des charges, etc.).

Une vision claire de ce qu'on attend des enseignants permettrait de clarifier leur rôle et responsabilité ainsi que l'aboutissement attendu de leur travail en termes de résultats scolaires des élèves.

On peut penser: au contenu de leur cahier des charges; à l'identification des enseignants en détresse; à l'évaluation des situations; au soutien et suivi des cas identifiés; à l'accompagnement nécessaire des enseignants dans la mise en place des recommandations afin qu'ils répondent aux exigences pédagogiques, voire socio-éducatives attendues d'eux.

Ces mesures permettraient d'avoir un cadre clair des droits et devoirs du personnel enseignant et ainsi renforcer leur sentiment de sérénité.»

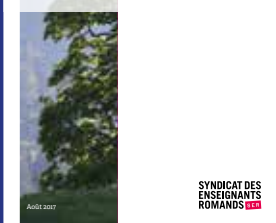
La députée pose cinq questions au Conseil d'État:

Quelle est la vision du Conseil d'État de la profession d'enseignant pour faire face aux défis scolaires? A-t-il l'intention de venir avec un projet de loi sur le personnel enseignant? Si oui, dans quel délai? Si non, quels sont les moyens envisagés pour venir en aide aux enseignants en difficulté? Quel rôle peuvent jouer les doyens et directeurs en termes de ressources humaines?

Ces questions pertinentes, et surtout les réponses apportées, ne manqueront pas d'indiquer dans quel sens va ce dossier crucial pour nos conditions de travail. (réd.)

Santé des enseignants en Suisse romande

Mise en évidence de la situation en 2016





Promotion de l'apprentissage

La Journée intercantonale de l'apprentissage a célébré sa 10^e édition le mercredi 16 mai dernier dans vingt cantons suisses et sur vingt-sept radios régionales. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) s'est engagé pour la promotion de la formation professionnelle en proposant un programme spécial étoffé. Pour l'occasion, des apprenti-e-s *interactive media designer* de l'École romande d'art et communication (éracom) ont dévoilé leurs vidéos de promotion de l'apprentissage, toujours disponibles sur la page dédiée à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) sur le site du canton. *(com./réd.)*

Grève du 25 janvier: des chiffres

Le député Guy Gaudard (PLR) a interpellé le Conseil d'État pour savoir combien il y a eu de grévistes le 25 janvier et si le gouvernement allait leur retenir du salaire. Dans sa réponse, le gouvernement a indiqué que 981 grévistes pour l'ensemble du personnel de l'État de Vaud, CHUV compris, ont été annoncés. Les débrayages enregistrés ont duré de dix minutes à une journée complète. Conformément à l'article 133 RLPers, des retenues salariales ont été faites pour un peu plus de 53'000 francs. *(réd.)*

Excellent enseignement musical

Le Prix suisse de musique récompense la création musicale suisse exceptionnelle et novatrice et la met en lumière. L'Office fédéral de la culture (OFC) mandate chaque année une dizaine d'experts musicaux pour proposer des candidats provenant de toutes les régions du pays et issus de l'ensemble des domaines musicaux. Cette sélection est ensuite soumise au Jury fédéral de musique.

Outre le Grand Prix de musique, décerné cette année à la pianiste Irène Schweizer, treize autres musiciens et un ensemble font partie du palmarès et se verront remettre un prix le 13 septembre prochain dans le cadre du festival Label Suisse. Quatre des artistes récompensés ont effectué leur formation musicale dans un établissement vaudois: Sylvie Courvoisier (Lausanne, New York), Pierre Audétat (Lausanne), Ganesh Geymeier (Vevey) et Marcello Giuliani (Vevey, Paris). Ces distinctions témoignent, outre du talent des lauréats, de l'excellence de l'enseignement musical dans le canton de Vaud.

Source: www.vd.ch

Josiane Aubert préside le Conseil de fondation de l'HEMU-CL

Le Conseil de la fondation du Conservatoire de Lausanne, qui chapeaute la Haute école de musique Vaud Valais Fribourg et le Conservatoire de Lausanne (HEMU-CL), a désigné Josiane Aubert à sa présidence pour succéder, depuis le 1^{er} mai, à Me Nicolas Gillard, démissionnaire.

Socialiste, native de la Vallée de Joux où elle réside, 69 ans, Josiane Aubert a été députée au Grand Conseil vaudois (2003-2007), puis a siégé au Conseil national (2007-2014). Elle a été membre de la commission Science-Éducation-Culture du Conseil national; elle l'a présidée et a participé dans ce cadre à l'élaboration de la loi sur l'encouragement des Hautes écoles (LEHE). Très engagée dans le tissu associatif, elle a présidé l'École de Musique de la Vallée de Joux, a siégé au comité de l'Association vaudoise des Conservatoires et Écoles de Musique pendant près de trente ans et a présidé l'Orchestre des jeunes de Suisse romande. Ses fines connaissances des rouages de la formation l'ont aussi conduite à s'engager (vice-présidence) dans la Fondation de la Haute école de travail social et de la santé (EESP), au statut similaire à celui de l'HEMU-CL, les deux institutions étant privées, mais subventionnées par l'État et rattachées à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Il lui appartiendra de veiller au bon déroulement de la réforme de l'institution initiée en mars dernier pour garantir la pérennité de sa mission académique et en assurer le rayonnement durable. *(com./réd.)*



Encore du pain sur la planche...

Les traditionnelles assemblées d'arrondissements de printemps se sont tenues le 2 mai et le 6 juin. Nos groupements ont aussi réuni leurs membres pour leur diffuser moult informations sur les dossiers en cours à la SPFF. Dans ce billet, je tiens à revenir sur quelques éléments évoqués.

.....
Gaétan Emonet, président de la SPFF



L'art. 51 réglementant le travail en demi-classe nous (pré-)occupe toujours. Il est bon de rappeler que cet article n'entrera en vigueur qu'à la rentrée 2019 et que, jusque-là, les règles pour les appuis et les dédoublements pour l'enseignement des activités créatrices restent les mêmes. Nous avons reçu le rapport écrit suite à notre résolution et continuerons à insister sur la mise en place de mesures concrètes pour le maintien et le développement de la qualité de cet enseignement dans nos classes.

Justement, le concept «Maintien et développement de la qualité de l'école fribourgeoise» poursuit son développement. Deux séances de travail sont prévues pour affiner certains points et nous informer sur les visions de l'évaluation externe des établissements. Les séances d'information au corps enseignant auront lieu à la fin de l'automne et la SPFF espère d'ici là avoir pu prendre connaissance du document finalisé.

Le projet de directives de la Direction de l'instruction publique relatives aux pratiques en évaluation à l'école obligatoire a suscité le débat, prouvant que ce domaine est très complexe. Vous avez été très nombreux via vos établissements ou à titre personnel à nous retourner l'enquête menée par le SPFF. Le rapport de consultation a été envoyé et nous espérons maintenant pouvoir retravailler le document.

En parallèle avec l'évaluation des élèves, il y a l'évaluation des prestations du personnel de l'État (PERSEVAL), respectivement celle des enseignants (ENSEVAL). Sur notre impulsion, d'entente avec la FEDE¹ et le syndicat SSP², nous avons lancé une pétition qui est arrivée dans vos établissements. Nous demandons avec insistance

la suppression du A+ qui est une porte ouverte au salaire au mérite. Nous revendiquons le droit pour les collaborateurs à être accompagnés, si nécessaire, à l'entretien d'évaluation et, le cas échéant, lors du réexamen de celui-ci. Nous voulons que des discussions soient rouvertes sur ENSEVAL, une fois que ce concept tant décrié sera revu.

Malgré les promesses, les changements et les informations concernant les diverses fiches de signalement tardent à arriver. La SPFF a une nouvelle fois interpellé les responsables de ce dossier pour demander une nouvelle séance de discussions et partager nos soucis.

Le Conseil d'État annoncera prochainement la palette des mesures qu'il entend prendre pour notre caisse de prévoyance. Ce dossier sera très chaud. Hausse des cotisations? Baisse des prestations? Relèvement de l'âge pivot? Changement de primauté? Mesures transitoires? Que mettra l'État? Quels sacrifices pour les employés? Toutes ces questions restent ouvertes et la SPFF ne manquera pas de vous informer régulièrement sur ce dossier. En parallèle, nous n'avons pas cessé de rappeler que la situation de l'emploi (pénurie) deviendra de plus en plus préoccupante et que des mesures immédiates doivent être prises. Nos actions... vos intérêts... La SPFF est toujours en action. Nous travaillons sur notre communication, sur notre présence et sur notre système de recrutement afin d'être toujours en mesure de vous défendre et de tenir compte de vos préoccupations. Mais tout n'est pas si simple et il reste encore du pain sur la planche. •

.....
¹ Fédération des associations du personnel du service public du canton de Fribourg

² Syndicat des services publics



+41 (0)79 607 95 52
www.spff.ch



www.amcoff.ch

Mesures d'aide: quelques questions

el Mosquito

J'ai atteint la date de péremption d'une occupation professionnelle fixe, donc l'âge AVS, et jouis d'une retraite remplie d'activités choisies, y compris quelques remplacements occasionnels. J'ai gardé plusieurs contacts au sein du corps enseignant et avais envie de vous livrer quelques questions dont j'espère que le nouveau chef de service du SESAM¹, un ancien collègue, fera peut-être bon usage.

Nous savons tous que les mesures d'aides sont un droit des élèves et une manière de contribuer, tant que faire se peut, à améliorer l'égalité des chances. Le but des mesures d'aide est donc d'offrir à chaque élève la scolarité la plus adaptée à ses besoins.

Nous savons aussi que les mesures d'aide sont efficaces à condition qu'elles s'inscrivent dans une complémentarité, une synergie et un respect mutuel le plus grand possible de nos rôles et compétences spécifiques, entre professionnels et avec les parents.

Nous savons enfin que le choix d'une mesure adéquate doit être le fruit d'une concertation entre parents et professionnels du terrain (enseignants primaires et spécialisés, responsables d'établissement (RE), thérapeutes), choix dont la pertinence doit être validée (puisque c'est une exigence fédérale), dans des délais raisonnables, par des professionnels extérieurs («cellule d'évaluation») qui feraient confiance aux praticiens.

À partir de là on peut se poser quelques questions:

Dans les situations relevant de l'enseignement spécialisé, explique-t-on vraiment aux parents tous les enjeux à long terme des différentes solutions, intégration ou classe spéciale, et choisit-on toujours celle qui ap-

portera le maximum de chances aux élèves concernés d'apprendre à leur rythme, avec une confiance en eux la meilleure possible et le plus de chances d'une bonne qualité de vie à l'âge adulte?

Quels moyens se donner pour avoir assez de souplesse entre les différentes mesures pour coller au plus près à l'évolution des élèves?

Pourquoi le passage d'une classe spéciale vers une classe primaire ou de langage peut souvent se faire en tenant compte d'abord des avis des premiers concernés (parents, enseignants et thérapeutes côtoyant l'enfant), alors que pour le passage en classe spéciale, leur avis est moins, voire parfois pas du tout, pris en compte?

Un élève intégré compte pour trois dans une classe ordinaire. C'est une bonne chose et une satisfaction, légitime, pour des RE qui peuvent ainsi obtenir une nouvelle classe ou empêcher une fermeture. Mais cela ne doit pas occulter que l'intégration en classe ordinaire n'est ni la seule, ni toujours la meilleure des solutions.

Pourquoi donner au QI² une telle importance, alors que quantité d'autres facteurs déterminent l'adéquation d'une mesure ou d'une réorientation?

Avec un budget dans les chiffres noirs et une coquette fortune, pourrait-on imaginer que le canton mise sur l'avenir, investisse dans la formation, et augmente de manière significative les postes nécessaires (enseignants spécialisés, thérapeutes) pour offrir toutes les mesures d'aide nécessaires? •

¹ Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide

² Quotient intellectuel



Changement à la présidence

Après huit ans de comité et huit ans de présidence, il était plus que temps que je passe la main. De nouveaux collègues arrivent au comité, s'engagent, empoignent les dossiers, tant mieux, place aux jeunes! Il me faudra du temps pour réaliser tout ce que ces années à l'exécutif de la SPG m'ont apporté, tant les rencontres, les combats, que les dossiers à construire ont été riches d'instructions pour moi à tous égards. À ce stade, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes que j'ai pu côtoyer au sein de la SPG, dans les autres syndicats genevois et dans les associations membres du syndicat romand. J'encourage toutes ces personnes à ne rien lâcher et à continuer de lutter pour une école de qualité là où ils sont, parce que ce ne sont pas les dossiers à défendre ni les combats qui manquent. J'invite aussi clairement tous les membres de la SPG à réfléchir à leur engagement dans les commissions, groupes de travail et même au comité. La SPG a besoin de forces neuves, ou du moins renouvelées, pour assumer l'ensemble du travail qu'elle doit abattre.

Laurent Vité

Coordinateurs pédagogiques: une ressource pour les établissements

Les coordinateurs ont une place importante dans l'organisation des établissements. L'enseignement primaire n'a pas trop de forces externes aux classes pour qu'on se passe de celles qui existent. C'est pour cette raison que la SPG a voté une prise de position lors de son Assemblée des délégués du mois de juin pour défendre la fonction de coordinateur pédagogique. Elle demande de maintenir la fonction telle qu'elle existe et de ne pas ajouter des heures d'enseignement au pensum des coordinateurs, ce qui créerait des ambiguïtés ingérables dans les écoles, parce qu'ils seraient à la fois évaluateur(s) et conseiller(s) d'enseignants de l'école dans laquelle ils enseigneraient! De plus, des collègues dispersés entre mille tâches ne peuvent pas se consacrer pleinement à leur mission de soutien au travail régulier de l'établissement. Enfin, les enseignants ont tout intérêt à défendre des postes de personnes qui font le travail en coulisse, parce que la suppression de ces postes engendrera automatiquement un transfert de charge sur les enseignants.

(lv)

École numérique: de la vraie formation, s'il vous plaît

Autre sujet de résolution de l'AD du 12 juin, c'est l'école numérique. Outre les aspects de matériel, la SPG réclame la mise sur pied de vrais moments de formation. L'institution compte beaucoup sur les compétences naturelles des uns et des autres; mais l'informatique en pédagogie ne peut pas s'improviser; il faut de la formation, de l'accompagnement de spécialistes en informatique et c'est une thématique qui doit impérativement se travailler en équipe. Les collègues qui ont des classes équipées de tablettes et de tableaux blancs interactifs disent qu'une telle formation a été indispensable dans leur parcours avec ces nouveaux moyens d'enseignement. Il ne s'agit pas seulement de la maîtrise des outils mis à disposition, mais également de leur utilisation à des fins pédagogiques. Un dossier à poursuivre dès la rentrée prochaine.

(lv)



+41 (0)22 329 26 60
www.spg-syndicat.ch

En tant que membre du SER
vous profitez de 15 % de rabais
sur les assurances de Generali.

Generali Assurances
T +41 800 881 882
partner.ch@generali.com
generali.ch/ser



L'école inclusive: à tout prix?

De nombreux collègues se plaignent de situations de classes ingérables. C'est tout à coup un élève qui nécessite une énergie folle de l'enseignant alors que les autres demandent aussi son attention. Nous en avons déjà parlé, mais il faut y revenir, parce que ces situations génèrent de la souffrance.

.....
Laurent Vité, président de la SPG



On le sait, les postes manquent pour prendre en charge tous les élèves à besoins spécifiques de façon satisfaisante. Or, la SPG l'a dit à plusieurs reprises, notamment dans des résolutions, l'école inclusive doit se faire avec les moyens en conséquence pour assurer qu'elle se réalise dans de bonnes conditions. Malheureusement, chaque poste doit être âprement réclamé au Parlement dont les députés ne comprennent pas toujours la réalité vécue au quotidien par les collègues. Quelques ressources ont tout de même pu être dégagées: création des équipes pluridisciplinaires pour toujours plus d'établissements (neuf établissements de plus seront dotés l'an prochain) et postes d'éducateurs pour couvrir quasiment tous les établissements du canton. Mais ces ressources apparaissent parfois bien dérisoires vu l'ampleur des besoins. Les enseignants proposent des solutions individuelles et en équipe pour que ces élèves vivent le mieux possible leur scolarité et progressent dans leurs apprentissages. Mais la lourdeur de la tâche exige de sérieux soutiens. Dans ces situations, la souffrance des collègues est due notamment au travail empêché: chaque inclusion demande de la part de l'enseignant une énergie importante qu'il ne peut donner aux autres élèves. Cela lui donne le sentiment de ne pas faire son travail correctement auprès de tous les élèves qui ont besoin de lui.

Un autre point d'attention devrait être la préparation des inclusions en amont pour assurer un maximum de réussite à

la scolarité des élèves concernés. La SPG a recueilli ces derniers temps plusieurs témoignages d'enseignants inquiets de devoir accueillir des élèves à besoins spécifiques dans de mauvaises conditions. Un élève en fauteuil roulant dans une école tout en escalier et sans ascenseur; un élève pas propre qu'il faut doucher tous les jours, sans que l'équipe sache de quelle aide elle va pouvoir bénéficier dans cette charge qui ne relève pas de l'enseignement. De mauvaises conditions de départ font que ces élèves se sentent mal accueillis, ou pire, rejetés dès le départ, avec des relations famille-école crispées en début d'année, ce qui assombrit encore le tableau.

Autre bâton dans les roues de certains collègues qui doivent inclure des élèves, c'est le manque de soutien hiérarchique de proximité. Dans certains cas, ces collègues ne voient pas leur directeur, ou pire se font reprocher leurs soi-disant manques de prestations sans prise en compte de leur contexte de travail particulier, notamment dans le cadre des procédures d'évaluation professionnelles.

Ce sujet était l'une des questions de la SPG à l'adresse de la conseillère d'État, invitée à notre Assemblée générale ordinaire. Jusqu'à quand aurons-nous à répéter que l'école inclusive doit se faire avec les moyens nécessaires pour sa réalisation, avant d'obtenir réellement l'aide sérieuse que ce projet ambitieux et généreux exige? La question reste posée, notre revendication également!

Lettre ouverte de l'ancien à la nouvelle

Chère Francesca, merci pour ton engagement. Le président sortant que je suis est ravi de te céder la place, non par lassitude de la fonction, mais parce que je suis atteint par la limite de quatre mandats inscrite dans nos statuts; et surtout parce que ma successeuse est celle qui relève le défi de la présidence avec enthousiasme et compétence.

Comme d'habitude, les candidats ne se sont pas pressés au portillon, signe que la place n'est pas si simple à tenir. Bon courage donc, parce qu'il en faut et t'en faudra pour assumer la présidence de notre association. C'est un poste exposé, les attaques viennent de toutes parts et on ne les voit pas toujours venir. Mais je suis sûr que tu pourras compter sur le soutien de nos membres. Ici, c'est Genève! Nos collègues sont râleurs, critiques, aiment la polémique, mais ils sont aussi généreux, compétents, solidaires et ils te donneront l'énergie nécessaire pour les défendre en toutes circonstances.

Je te souhaite de t'enrichir autant que j'ai pu le faire à travers les nombreuses expériences que tu seras appelée à vivre dans ce job si particulier. Tu pars à l'assaut avec un petit comité, qui plus est qui a peu de recul sur les dossiers que la SPG traite en ce moment. Tu n'en as que plus de mérite.

J'espère pour toi et pour les collègues qui t'accompagneront dans cette nouvelle aventure que d'autres membres de la SPG vont se lever et s'engager pour vous donner un coup de main dont vous aurez sérieusement besoin.



Tout en te renouvelant mes vœux de bonheur dans ce boulot passionnant, je t'assure de mon plein et entier soutien, même si je serai désormais à distance.

Amitiés.

Laurent

la clémence



Caramba, encore raté!

Plantons le décor: c'est la dernière session de la législature de la commission de l'enseignement supérieur du Grand Conseil. Un petit air de fin de règne flotte dans la salle. Certains veulent encore profiter de la courte majorité de droite pour faire passer les projets au vote, avant que la situation devienne moins favorable aux pourfendeurs de l'école genevoise dans cette commission. En effet, pour les cinq ans à venir, la gauche sera légèrement majoritaire, comme l'a voulu le peuple de Genève lors des dernières élections. Un député (nom connu de la rédaction) insiste pour faire voter la loi réduisant notre formation d'une année. Il s'agite, argumente, insiste, mais la commission lui résiste: elle refuse l'entrée en matière sur ce vote. Pourquoi s'acharner à ce point à vouloir réduire d'une année le temps de formation initiale des enseignants genevois? Pour mieux former nos futurs collègues ou améliorer la qualité de l'école genevoise? Non, juste pour faire comme dans les autres cantons, former les enseignants en trois ans et pas quatre... ou pour d'autres raisons moins avouables! Cette fois encore, la tentative a fait plouf, mais jusqu'à quand?

SPVal



Av... échos

Assemblée des délégué-e-s SPVal

Le 9 juin 2018, la SPVal a transmis à M. Darbellay des demandes issues des districts et des différents dossiers.

Le contenu des revendications ainsi que le traitement par le Service de l'enseignement seront transmis aux membres par l'intermédiaire du bulletin d'information. (os)

Recherche des représentants SPVal

– La COBRA «MSN» recherche une personne intéressée par les mathématiques et les sciences de la nature. La présence à deux séances annuelles en Valais est à prévoir. La participation est dédommée par des jetons de présence.

– La SRL recherche une personne pour participer à six séances de travail pour représenter le Valais dans l'organisation de la Semaine romande de la lecture. Les réunions sont fixées entre Lausanne et Yverdon, le mercredi après-midi ou en soirée. La participation est dédommée par des jetons de présence.

Pour d'autres renseignements ou pour s'annoncer, adressez-vous sans tarder à: presidence@spval.ch

(os)

Engagez-vous qu'ils disaient...

Si vous souhaitez participer de manière plus active aux discussions touchant les enseignants valaisans, n'hésitez pas à nous contacter. Nous recherchons constamment de nouveaux représentants FMEP, SER ou CPVAL. N'hésitez pas non plus à faire de la publicité pour notre association auprès des collègues qui ne seraient pas encore affiliés. La liste des avantages qui se trouvent sur notre site et celui de la FMEP peuvent vous aider à les convaincre. www.aveco.ch

(dr)

Débriefing et projection

On efface tout et on repart sur une page blanche!
On décompresse puis on se reconditionne! On prend
les mêmes et on recommence! On croise les doigts
et on espère! On attend d'être surpris en bien! On anticipe!

.....
Olivier Solioz, président de la SPVal



Voilà plusieurs situations que certains d'entre vous vont vivre entre la fin juin et la mi-août. Comme pour tous les métiers liés aux humains, l'enseignement s'adapte aux élèves et se base sur des éléments fixés et répétitifs. C'est un éternel recommencement avec ses similitudes mais surtout de nombreux paramètres variables. Cela peut user ou au contraire être stimulant.

Pour gérer ces différences, il est conseillé aux collègues de jeter un regard objectif et critique sur l'année écoulée. De cette manière, les points forts, les difficultés, les forces et faiblesses, les éléments perturbateurs, les situations privilégiées ou problématiques... pourront être couchées sur le papier.

Passé cette première étape, un échange avec les collègues et un partage avec la direction permettent de boucler le cycle de l'année scolaire. Mettre en avant ses forces et ce qui fonctionne est aisé. Par contre, avouer ses faiblesses et souligner les points de frictions s'avère beaucoup plus risqué.

Ce processus demande un bon niveau de confiance entre collègues et autorité locale. Pour cela il faut se donner du temps et éviter la précipitation d'une séance administrative de fin d'année.

Lors des formations, les médiateurs et les praticiens formateurs abordent largement l'intervision, l'écoute et les échanges constructifs. Ils pourraient gérer ces moments. Les autres collègues et la direction sont également appelés à être actifs dans ce processus. En prenant le temps de la réflexion, la moitié du chemin est faite

jusqu'à la prochaine rentrée. «L'homme sage apprend de ses erreurs, l'homme plus sage apprend des erreurs des autres!» (Confucius).

Sitôt la fin, il faut déjà se projeter dans la prochaine année scolaire. Les travaux organisationnels, administratifs et logistiques ont été anticipés en mai et juin. Les réglages se feront en août. Les formations continues obligatoires et volontaires sont planifiées. Les grandes lignes de la coordination avec les collègues sont fixées. La séance de la rentrée est agendée.

Pour cette prochaine étape, les idées collectives, les projets communs, les initiatives positives sont à anticiper et à communiquer sans tarder. Les graines semées en juin se récolteront en août. Un moment propice aux échanges est à organiser. Dans tous les cas, il faut éviter «la débandade» de fin d'année où chacun est surchargé, épuisé et n'a qu'une envie... partir de l'école. Un moment convivial entre collègues fait partie des éléments fédérateurs pour la cohésion d'une école. J'espère que cet espace-temps a été trouvé et si ce n'est pas le cas, il peut toujours être organisé avant la prochaine rentrée.

De son côté, la SPVal effectue le même processus à propos des dossiers, des demandes, des attentes et des points travaillés à l'interne, mais surtout avec le Département et le Service. Vous serez informé-e-s au plus tard dans le bulletin d'août des décisions et retours du Département de l'économie et de la formation (DEF). D'ici-là, la SPVal vous souhaite une période estivale remplie de satisfactions et de récupération. •

Monsieur, l'eau est orange...

... Monsieur, j'ai soif! Monsieur je peux aller boire?

Monsieur... l'eau est orange! Dès aujourd'hui interdiction de boire l'eau dans la salle de classe. Motif: les tuyaux sont tellement vieux et usés que l'eau n'est plus consommable.

David Rey, président de l'AVECO



Pensez-vous que cette saynète se déroule quelque part dans un pays où les moyens sont minimes, l'économie désastreuse, et les collectivités incapables de subvenir aux besoins de la population? Non, non... ce triste constat se passe sous nos yeux!

Je ne pouvais pas m'empêcher de rédiger quelques lignes pour dénoncer une situation qui me semble totalement hors de la réalité. Comment est-il possible, qu'en Suisse, en 2018, on doive encore interdire à des élèves de boire l'eau du robinet parce que les infrastructures sont surannées? Bien sûr, certains établissements de notre canton sont neufs et conçus de manière à assurer la sécurité des élèves, mais cela n'est pas le cas partout.

Dans un canton qui veut se moderniser et organiser des manifestations d'importance planétaire, il n'est pas pensable de proposer d'envoyer des élèves dans des bâtiments qui ne respectent pas ou plus les normes de sécurité, qui n'offrent pas toutes les opportunités pédagogiques et numériques que nous pouvons être en droit d'attendre pour pouvoir proposer des activités en lien avec un Plan d'études romand ambitieux, des bâtiments qui manquent de place, de luminosité, de confort, etc.

Je suis bien entendu conscient que les moyens des collectivités ne sont pas illimités, que tout ne se joue pas dans le matériel à disposition et que les qualités et l'inventivité des enseignant-e-s apportent tout autant que les outils disponibles, mais je trouve regrettable de

constater, parfois, des disparités qui frisent le grand écart. Certain-e-s enseignant-e-s, et par conséquent les élèves, disposent des derniers outils modernes et numériques dans chacune de leur classe, alors que d'autres professeurs doivent se résoudre à écrire sur des fenêtrés ou à utiliser les ancestraux tableaux noirs. Il serait abusif de parler d'égalité des chances ici, mais tout de même, comment espérer développer les compétences, par exemple dans le numérique, si l'accès même à un ordinateur est compliqué; comment appliquer le PER, par exemple en sport, si la plupart des enseignants ne peuvent avoir accès aux infrastructures nécessaires...

Des efforts sont consentis, des bâtiments neufs et fonctionnels ont été construits et la situation devrait se réguler, mais combien d'années faudra-t-il encore attendre pour que chaque élève bénéficie des mêmes opportunités?

J'ai envie de croire que dans un futur proche, je pourrai affirmer que le discours que je viens de tenir est lui aussi désuet, que les investissements nécessaires ont été effectués et que la visibilité de notre canton passe tout autant par la volonté d'offrir à la formation des outils de grande qualité que par l'organisation de manifestations internationales.